

Certificat Expert-comptable patrimonial® : un nouveau parcours de formation en gestion de patrimoine plus court et plus pragmatique !

A l'initiative de la Commission Conseil Patrimonial, l'IFOR propose désormais un nouveau parcours de formation en réponse à la demande d'experts-comptables qui souhaitent développer leurs connaissances et leurs compétences en gestion de patrimoine mais qui n'ont pas le temps de réaliser une formation sur une année universitaire entière.

Quel est l'objectif pédagogique du Certificat Expert-comptable patrimonial® ?

Le contenu du certificat a été pensé pour non seulement parcourir les thématiques fondamentales du conseil patrimonial orienté chef d'entreprise, mais aussi pour analyser et résoudre les situations patrimoniales habituellement rencontrées dans le cabinet à travers des cas pratiques.

Quelle est la durée du parcours ?

La formation dure 100 heures au global sur 14 jours, à raison de 2 à 3 jours de formation tous les 15 jours (hors vacances scolaires).

Quelle est la différence avec le Master 2 Gestion de patrimoine ?

Les enseignements du Master 2 Gestion de patrimoine se veulent plus théoriques et se déroulent sur une année universitaire complète à raison de 35 jours de formation, répartis sur 2 semestres. Pour valider le diplôme, un mémoire en fin de parcours est à réaliser. Les enseignements du Certificat Expert-comptable patrimonial® sont, quant à eux, plus pragmatiques et se déroulent sur une durée de 2 mois seulement. L'évaluation des compétences se fait à travers de QCM et d'études de cas. L'obtention de ce certificat permet de répondre aux prérequis demandés si toutefois vous souhaitez vous inscrire ultérieurement au Master 2 Gestion de patrimoine via un parcours VAE.

Une prise en charge est-elle possible ?

Oui, une prise en charge est possible par les organismes financeurs type OPCO ATLAS ou FIF PL. Il suffit de leur communiquer le programme de formation avec le devis. Le certificat n'est pas éligible au CPF.

Nous sommes plusieurs experts-comptables du cabinet à souhaiter participer à ce certificat ; peut-il être directement organisé en INTRA ?

Oui, le certificat peut être proposé en INTRA, directement dans votre cabinet selon vos besoins et disponibilités.

Pour recevoir le programme complet et un devis, contactez l'IFOR : formation@ifec.fr

Témoignage de Delphine Pages Boutault, cabinet MANIGEST



" Je suis actuellement le cursus « Certificat Expert-comptable patrimonial » et je viens d'effectuer les cinq premiers modules. Cette formation répond totalement à mes attentes. Les thèmes abordés et la qualité des intervenants tous spécialistes pointus dans leur domaine nous permettent d'aborder de nouvelles compétences et pistes de réflexion pour accompagner au mieux nos clients. Nous sommes une quinzaine de participants et l'organisation de la formation permet un véritable échange avec les intervenants, essentiel à la compréhension des différents sujets. Leur compétence et leur expérience, avec des exemples concrets et vécus, permettent de favoriser notre apprentissage. Les supports de formation sont également très développés et précis. Je recommande vivement ce cursus à tous mes confrères et consœurs qui permet de nous ouvrir à de nouvelles missions à forte valeur ajoutée pour nos clients. "

- La 1^{ère} session du Certificat Expert-comptable patrimonial® a démarré en présentiel à Paris le 20 septembre dernier et remporte déjà une vive satisfaction de la part des participants.
- Une 2^e session prévue en distanciel démarre le 13 novembre prochain.

Si vous souhaitez vous inscrire, contactez Nadine Thuleau, responsable formation : par email à formation@ifec.fr ou par téléphone au 01 42 56 83 15.

Les Rencontres du Conseil Patrimonial auront lieu le 23 novembre 2023 de 8 h 30 à 17 h 30, aux Salons Hoche, Paris 8. Cette nouvelle édition des RCP mettra le cap sur les bonnes pratiques pour effectuer des missions patrimoniales !

- Comment structurer votre cabinet pour développer des missions patrimoniales ?
- Quelle organisation ? Quelle méthodologie ?
- Quels outils à votre disposition ?
- Bilan patrimonial : les étapes pour réaliser un audit patrimonial !

Pour vous inscrire :

